Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260122-2026_05-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 21

DATE DE CONVOCATION :

Le jeudi 15 janvier 2026

Secrétaire de séance :

Laurence HUON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

Délibération N°2026_005

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Éric Georges, Claude Poder, Virginie Baz, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Laurence Huon, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Michel Martin, Tanguy Péron, Gérard Pirou, Sylvie Troadec.

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec

Etaient excusés : Marie-Christine Coz, Joëlle Hervet, Loïc Loison, Nicolas Ulrich

Ont donné pouvoir : Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Joëlle Hervet à Françoise Barbier, Loïc Loison à Jean-Michel Ogès, Nicolas Ulrich à Michel Martin

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE - SUBVENTION - Semaine petite enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la fiche-action établie par le partenaire Ti an Oll et présentée en bureau municipal lors de la séance du jeudi 8 janvier 2026 ;

Considérant que, dans le cadre des « Semaines de la petite enfance » organisées à l'échelle de Morlaix Communauté, une programmation spécifique est proposée, comprenant des spectacles jeune public, des ateliers parents-enfants, des ateliers et stages à destination des professionnels, ainsi que différents temps forts portés par les structures partenaires de l'évènement ;

Considérant que l'édition 2026 des Semaines de la petite enfance se déroulera du 7 mars au 11 avril 2026 et que plusieurs animations seront organisées sur la commune de Plourin-lès-Morlaix, à savoir :

2 séances d'éveil musical - vendredi 10 avril / animation médiathèque
2 séances bébé lecteurs - vendredi 13 mars / animation médiathèque
Temps lecture kamishibaï - vendredi 10 mars / animation médiathèque à la galipette
Spectacle Wonder Mama – samedi 11 avril / prestation compagnie avec 2 intervenantes (Morizur Gwénola et Céline ZIWèS)
Rencontre association choupissons + crèche Ty ar Bugale / animation crèche + association
Rando poussettes (crèche) / prestation UBAPAR
Ateliers initiation dance / prestation
Ateliers « alors Neptune saturne » / prestation

Considérant que les partenaires de cette action sont la Mairie de Plourin-lès-Morlaix (service Enfance-Jeunesse et médiathèque), le Relais Petite Enfance de Morlaix Communauté, le Théâtre de Morlaix et la CAF ;

Considérant que le coût global des prestations s'élève à 1 790 € TTC ;

Considérant que le centre social Ti an Oll participe au financement de l'action à hauteur de 450 €, portant le reste à charge à 1 340 € ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260122-2026_05-DE

Considérant que la demande de subvention formulée par le centre social Ti an Oll auprès du service Enfance-Jeunesse de la commune de Plourin-lès-Morlaix s'élève à 1 340 € ;

Considérant que la médiathèque a inscrit à son budget prévisionnel le financement de l'une des deux intervenantes du spectacle *Wonder Mama*, à savoir la prestation de Morizur Gwénola ;

Considérant que le service Enfance-Jeunesse souhaite soutenir cette action à hauteur de 50 % du reste à charge, soit 670 € TTC ;

Considérant que cette participation financière couvre la prestation de Céline Ziwès, deuxième intervenante du spectacle *Wonder Mama*, sur la base d'un devis établi au nom de Ti an Oll pour un montant de 550 € TTC, ainsi qu'une partie de la prestation UBAPAR – Rando poussette / Échappées nature, pour un montant de 243 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De participer aux frais de ce projet à hauteur de 670 € TTC
- De verser la subvention au centre social Ti an Oll, sur présentation de deux factures établies à son nom, correspondant aux prestations suivantes :

  - *Spectacle Wonder Mama* – prestation de Céline Ziwès (lectures dessinées) : 550 € TTC ;
  - UBAPAR – Rando poussette / Échappées nature : 243 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Laurence Huon

Le Maire,
Guy Pennec

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr *dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*